



Le Prix Alfred Sauvy 2009 des Entrepreneurs Catalans

Règlement

Article 1

Les Associations de Cadres Catalans et le Groupe G16, décerneront à l'automne 2009 un Prix destiné à aider les entreprises à s'implanter durablement dans le département des Pyrénées-Orientales : le Prix Alfred Sauvy (11^{ème} édition)

Les partenaires de ce Prix sont : Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan, Crédit Agricole Sud-Méditerranée, EADS, Groupe Lagardère, société OMYA et l'Union Pour l'Entreprise 66

Article 2 – Objet

Le Prix Alfred Sauvy d'une valeur de 10.000 €, sera attribué à un candidat démarrant une entreprise prometteuse déjà installée et nécessitant un soutien pour asseoir son développement ou une entreprise développant une activité nouvelle.

De plus, le réseau d'associations de Cadres Catalans oeuvrera pour que le lauréat du Prix bénéficie d'un apport en notoriété au niveau régional et national.

Les entreprises candidates, jeunes ou récemment reprises, doivent être situées dans le département des Pyrénées-Orientales ou y générer des retombées économiques.

Leurs projets seront essentiellement jugés sur leur aspect innovant : création d'un nouveau marché ou développement d'un avantage concurrentiel fort pour attaquer un marché existant ; ainsi que sur l'impact économique et social dans la région.

Seront également pris en compte : les compétences et les expériences préalables du candidat, le sérieux du dossier, son positionnement marketing, les chances de réussite, l'impact économique et social ainsi que l'image de dynamisme pour les Pyrénées-Orientales.

Article 3 – Organisation et modalités de candidature

Tout entrepreneur ou entreprise répondant aux conditions de l'article 2 peut faire acte de candidature.

Chaque candidat ne peut proposer qu'un seul dossier comportant :

- Lettre de candidature

- Présentation synthétique du projet
- Curriculum Vitae détaillé du candidat
- Plan de financement du projet
- Compte de résultat prévisionnel
- Etude de marché
- Tout autre document pouvant aider à la présentation du dossier

La candidature est gratuite. Le dossier doit être envoyé par le candidat, en un seul exemplaire, au plus tard le 31 juillet 2009, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Chambre de Commerce
et d'Industrie de Perpignan
Quai De Lattre de Tassigny
66020 Perpignan Cedex**

Le Comité d'organisation piloté par les Cadres Catalans et le G16, s'engage à assurer la confidentialité de chaque projet qui ne sera étudié que par des experts n'ayant, dans leur activité professionnelle, aucune possibilité de concurrence avec le candidat. Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidats

Les membres du Comité d'organisation rencontreront les candidats avant fin septembre et établiront une présélection des meilleurs projets répondant aux critères d'attribution du Prix. Les candidats retenus présenteront leur projet au cours d'une réunion du Jury à Perpignan courant octobre; cette réunion sera suivie de la délibération et de l'attribution du Prix Alfred Sauvy.

La cérémonie d'annonce du lauréat du Prix se tiendra à l'automne à Perpignan et sera suivie d'une remise du Prix à Paris.

Article 4 – Jury

Le jury sera constitué par les Cadres Catalans, le Président du G16 ; Il comprendra également les représentants de la CCI, ainsi que des partenaires qui soutiennent le Prix des AS.

Le jury attribuera le Prix en fonction de la qualité des projets présentés et tel que décrit dans l'article 2.

La décision du jury est sans appel et le jury peut souverainement décider de ne pas attribuer le Prix s'il estime que les projets qui lui sont soumis ne répondent pas aux critères de base

Les lauréats seront tenus d'informer périodiquement l'Association des Cadres Catalans, ou le G16 de la situation de leur entreprise pendant les trois ans qui suivent l'attribution du prix.

Article 5 – Dépôt du règlement

Le règlement du Prix Alfred Sauvy 2009 a été déposé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan .
